

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2011 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf René VISINE qui a donné pouvoir à Michel ENCELLE et Jean-Pierre MARCHAL qui a donné pouvoir à Bernard EIGELTHINGER.

Mme LANBLIN est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier conseil
  1. Taxe d'assainissement au 01/01/2012.
  2. Contrat d'assurance prévoyances
  3. Mise en place d'une AFU Libre, statut, financement.
  4. Réquisition de division
  5. Surtaxe communale sur le tarif de l'eau - année 2012
- Questions diverses
  - o Résultat de l'ouverture de plis pour l'assainissement

### Approbation du compte rendu du conseil précédent.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

### 1. Redevance d'assainissement au 1<sup>er</sup>/01/2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 voix pour et 1 abstention : M. LANBLIN), décide d'augmenter la part fixe et la part variable de l'assainissement pour l'année 2012 :

- **part fixe : 40,00 €.**

- **part variable : 1,75 € au m3.**

1. Pour les particuliers qui ont une source différente ou complémentaire au réseau communal d'eau potable dont le rejet dans l'assainissement collectif ne peut être comptabilisé et dont un comparatif sur plusieurs années ne peut être effectué, un forfait de 35 m3 par personne au foyer et pour l'année sera facturé.
2. Pour les particuliers qui ont une source différente ou complémentaire au réseau communal d'eau potable dont le rejet dans l'assainissement collectif ne peut être comptabilisé mais avec possibilité de comparer la consommation d'eau potable au moins sur les dix années, une moyenne de consommation sera effectuée sur 5 années de consommation dite « normale ».

*Annule et remplace la délibération du 24/10/2011*

## **2. Contrat d'assurance prévoyance**

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion propose à la commune d'adhérer au lancement d'un appel d'offre pour un contrat d'assurance prévoyance pour les agents employés par les communes.

Après en avoir délibéré, les conseillers refusent à l'unanimité l'adhésion à convention de groupement.

## **3. Mise en place d'une AFU Libre**

Après explication de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer une Association Foncière Urbaine (AFU) Libre au « Grand Maix » qui aura pour objet le remembrement de parcelles et la modification corrélative de l'assiette des droits de propriété, des charges et servitudes y attachés.
- Accepte de financer la totalité des frais qui devraient être supportés par l'AFU.

## **4. Réquisition de division**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une réquisition de division et de cadastrer le chemin entre la propriété de Mme CHALON Nicole et Mr et Mme JUDON Frédéric.

Le conseil accepte à la majorité (8 voix pour et 1 abstention : Mr LANBLIN).

## **5. Surtaxe communal sur le tarif de l'eau – année 2012**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de la surtaxe communale pour l'année 2012 de 0,05 €, soit :

- Tarif au m<sup>3</sup> : 0,63 €

Le tarif de l'abonnement annuel reste inchangé, soit 7,20 €.

## **Questions diverses**

### **o Résultat de l'ouverture de plis pour l'assainissement**

Lors de l'ouverture des plis du marché assainissement, la commission a décidé de retenir :

- o Lot n°1 : STATION EPURATION = Société PRESTINI TP à Lunéville
- o Lot n°2 : RESEAUX ET POSTE DE REFOULEMENT = SISE TP et SAUR SAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.